VOS ANNONCES CLASSÉES DU SOLEIL
DE L'ARGENT SONNANT
647-3311

LE SOLEIL

VOS ANNONCES CLASSÉES DU SOLEIL
DE L'ARGENT SONNANT
647-3311

JEUDI 11 JUILLET 1991
QUÉBEC, 95E ANNÉE, NO 190
46 PAGES, 2 CAHIERS + 1 TABLOID
LIVRAISON À DOMICILE (7 JOURS) 3.50 T.P.S. 0.24 T.V.Q. 0.30 4.04
RÉGIONS PÉRIPHÉRIQUES 60¢ Plus T.P.S. T.V.Q.
50¢ Plus T.P.S. T.V.Q.

AMBIANCES

SONIC

LE HÉRISSON

Créé pour détrôner le p'tit Mario

La cloche du premier round du grand combat entre Sega et Nintendo a sonné : Sonic vient de faire son apparition dans l'arène. La chaude lutte qui s'amorce entre les deux géants du jeu vidéo représente un enjeu de plusieurs dizaines de millions de dollars. « Sonic the Hedgehog » est un nouveau petit personnage spécialement créé pour faire une concurrence acharnée au petit Mario et, si possible, le détrôner. **B-6**

LE QUÉBEC

Choix du secrétaire des commissions parlementaires

Québec a choisi un sous-ministre comme secrétaire des deux commissions parlementaires sur les impacts de la souveraineté et les offres d'Ottawa. **A-4**

LA RÉGION

Arthur a convaincu ses associés d'aller en appel

Après deux jours de grève du micro, l'animateur André Arthur a convaincu ses associés de porter en appel devant la cour fédérale la décision du CRTC. **A-3**

LE CANADA

Les Canadiens opposés plus que jamais à la société distincte

Selon un sondage Gallup, l'opposition du Canada anglais à la reconnaissance du caractère distinct de la société québécoise est plus farouche que jamais. **A-4**

LE MONDE

Bush veut une autre alliance contre les ambitions de l'Irak

Le président Bush songe à réactiver la coalition qui a chassé l'Irak du Koweit pour contraindre cette fois Saddam Hussein à renoncer aux armes nucléaires. **A-3**

L'INDEX

GÉNÉRAL	
Ambiances	B-6 et B-7
Annonces classées	B-8 à B-12
Arts	A-11 à A-13 et A-15
Décès	B-13
Économie	B-1 à B-5
Éditorial	A-14
Information générale	A-3 à A-7, B-13
Le monde	A-8 à A-10
Québec et l'Est	B-12 et B-14
TABLOÏD	
Ce soir à la télé	S-16
Mots croisés	S-14
Sport	S-1 à S-14

LA MÉTÉO

Nuageux avec éclaircies et averses dispersées aujourd'hui. Maximum: 18 à 20. Minimum: près de 11. Vendredi: ensoleillé avec passages nuageux. **S-16**

Construction du complexe de Grande-Baleine

Québec n'attendra pas Ottawa

Le gouvernement Bourassa refuse de soumettre les projets d'Hydro-Québec à la volonté d'Ottawa. Québec se dit prêt à commencer la réalisation du complexe Grande-Baleine sans attendre la permission de la commission créée hier par le ministre fédéral de l'Environnement, M. Jean Charest.

par ANDRÉ FORGUES
LE SOLEIL

La ministre québécoise de l'Énergie et des Ressources, Mme Lise Bacon, et celui de l'Environnement, M. Pierre Paradis, ne reconnaissent qu'un droit très limité à Ottawa dans l'examen de l'impact sur l'environnement des prochains méga-projets d'Hydro à la baie James.

M. Paradis affirme que le gouvernement du Québec donnera l'autorisation de procéder à des travaux sans attendre l'avis de la nouvelle commission fédérale « à la condition que le Convention de la baie James, qui prévoit des dispositions d'application provinciale et fédérale, soit complètement appliquée ».

Au nom du gouvermement, Mme Bacon réaffirme de son côté « la pleine compétence du Québec sur l'exploitation des sites naturels, notamment en matière d'électricité ». Les ministres ont formulé ces commentaires au terme d'une réunion de quelques heures du comité ministériel sur le développement de la baie james, que préside le premier ministre Bourassa.

Un peu plus tôt, le ministre Charest avait confirmé qu'une commission fédérale procédera à l'examen public du projet Grande-Baleine, à commencer par la raison d'être du projet, et que cette commission donnera des directives à Hydro pour préparer des études d'impact qui seront ensuite rendues publiques.

C'est le rôle du Québec « d'é-

Suite A-2, Baie James...

Autre texte en page A-3

Reuter

Le ministre fédéral de l'Environnement Jean Charest était accompagné du jeune Harvey Whiskeychan, neveu de Bill Namagoose, directeur du grand conseil des Cris, à sa sortie de la conférence de presse. C.

2 soldats de Québec accusés de meurtre à Montréal

(PC et LE SOLEIL) — L'arrestation de quatre jeunes gens, dont deux soldats de la région de Québec qui faisaient l'objet depuis plusieurs semaines d'une surveillance spéciale, a permis hier aux policiers de la SQ de Montréal d'élucider la mort violente d'un gardien de nuit sauvagement assassiné à coups de bâton de baseball, il y a sept mois, au manège militaire de Saint-Jérôme, dans les Laurentides.

Une trace de soulier imprégnée dans le sang de la victime retrouvée sans vie, aux petites heures du matin, le 18 décembre 1990, dans le manège militaire dont elle avait la responsabilité, aurait été l'un des précieux éléments utilisés par les enquêteurs de l'Unité des crimes contre la personne de la SQ de Montréal.

Suite A-2, Soldats...

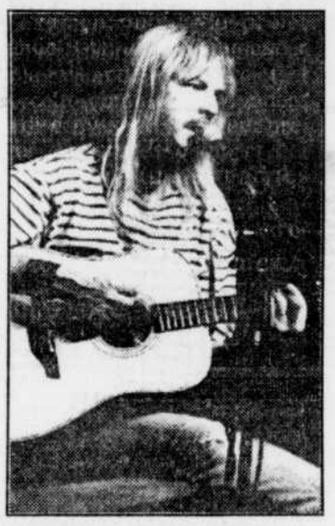

Renaud disait cette semaine regretter que trop de spectateurs soient obligés de rester debout à son spectacle.

Renaud vole vers l'Institut canadien

FESTIVAL D'ÉTÉ INTERNATIONAL DE QUÉBEC

Victime du succès et... des dangers d'incendie, le Vol de nuit de Renaud a pris un vol direct vers l'Institut canadien, hier, au grand dam du propriétaire du bar-spectacles d'Auteuil.

par FRANCINE JULIEN
LE SOLEIL

Vu le « succès sans précédent » de Vol de nuit et dans le but d'assurer une « sécurité maximale » aux spectateurs, le festival a annoncé à la hâte, hier, le déplacement du spectacle de Renaud du bar-spectacles d'Auteuil à l'Institut canadien.

« Quelques spectateurs souhaitaient assister au spectacle dans un contexte traditionnel, déclarait le directeur général, M. Marcel Dallaire, en conférence de presse. Ça va convenir à ceux qui se plaignaient ou risquaient de se plaindre du grand nombre de personnes. »

En fait, c'est le service des incendies de la ville de Québec qui risquait de s'en plaindre : la petite salle de spectacles du Vieux-Québec a le droit d'accueillir une centaine de spectateurs (123 ou 127, selon les interlocuteurs). Plus de 300 billets avaient trouvé preneurs pour les spectacles de

Suite A-2, Renaud...

Autres textes en pages A-3, A-11 et A-13

PC

Au premier jour de la crise, les Mohawks prenaient possession de la pinède d'Oka et bravaient les autorités, comme ce Warrior juché sur un véhicule de la Sûreté du Québec renversé. C.

Les autochtones sont revenus à la case départ

La crise de l'été dernier coûte cher aux Mohawks

MONTRÉAL (PC) — Leur économie a périclité. Les relations avec leurs voisins se sont détériorées. Des policiers non autochtones patrouillent leurs territoires et les revendications territoriales piétinent.

LA CRISE D'OKA
UN AN APRÈS

Un an après la crise d'Oka, qui a produit des changements dans le système politique des autochtones, bien peu de progrès sont survenus dans les deux communautés mohawks où se sont déroulés ces événements.

« Nous nous retrouvons exactement au même point où nous étions à la même époque, l'été dernier », souligne Ellen Gabriel, artiste de Kanesatake et porte-parole des Warriors durant l'affrontement armé de 78 jours opposant les autochtones, les policiers et l'armée.

« Nous revenons à la case départ », dit-elle.

Les pourparlers entre les Mohawks et les négociateurs des gouvernements fédéral et québécois en vue de résoudre cette crise ont fait ressortir certaines questions, comme la souveraineté des Mohawks, le système judiciaire et policier local, des revendications territoriales élargies et plus de pouvoirs économiques.

Suite A-2, Mohawks...

Autres textes en page A-5

la vraie vente à 1¢
EST EN COURS À NOS 6 MAGASINS
AJOUTEZ 1¢ ET DOUBLEZ VOTRE ACHAT DANS LES VÊTEMENTS HOMMES ET DAMES
G.H. DECHÊNE & FILS INC.
MONTMORENCY 4080, boul. Ste-Anne (près des chutes)
PLACE LAURIER mall sud-ouest 2e niveau (près de La Baie)
PROMENADE DRUMMONDVILLE (à l'entrée de Sears)
GALERIES DE LA CAPITALE QUÉBEC 2e niveau (entrée de La Baie)
CANARDIÈRE QUÉBEC Centre d'achats La Canardière, boul. Ste-Anne
PLACE FLEUR DE LYS PRÈS DE LAURA SECORD

Suites de la première page

Baie James...

valuer les principales conséquences environnementales de ses projets, rétorque Mme Bacon. Le gouvernement n'acceptera jamais de se soumettre à ces directives ou des procédures émanant d'une commission fédérale. »

En adoptant cette position, Québec agit conformément à ce que défendent devant les tribunaux « la majorité des gouvernements provinciaux », souligne la ministre qui refuse de dramatiser le dossier.

Collaboration

Elle ajoute même que le gouvernement et Hydro-Québec sont prêts à collaborer avec Ottawa « dans le cas des oiseaux migrateurs ou de certains ponts qui devront être construits sur certaines rivières qui sont de juridiction fédérale ». Mais il serait inacceptable qu'en matière d'hydroélectricité, le Québec doive « justifier les choix que nous avons fait depuis plus de 15 ans devant une commission fédérale ».

Mme Bacon refuse d'évoquer une guérilla juridique pour l'instant mais son collègue Paradis soutient que, « légalement, le fédéral ne peut faire l'évaluation dans des domaines qui relèvent constitutionnellement du gouvernement du Québec ».

Selon M. Paradis, Ottawa commet « une grave erreur » en formant une commission qui ne s'inscrit pas dans le cadre prévu par la Convention de la baie James que le gouvernement fédéral a signée avec le gouvernement du Québec, les Inuit et les Cris afin d'établir les règles du jeu pour l'avenir.

« J'ai l'impression qu'ils veulent faire leurs devoirs dans leur champ de compétence et qu'ils font preuve d'un excès d'enthousiasme et empiètent sur les compétences provinciales », dit M. Paradis

Le gouvernement du Québec, lui, « entend poursuivre l'application de toutes les dispositions de la Convention de la baie James et, à cet effet, entend intensifier l'aspect des procédures d'évaluation environnementale qui ont trait à la construction des barrages du complexe Grande-Baleine. »

Par cette annonce, le ministre Paradis nuance encore un peu les intentions gouvernementales. Pendant des mois, de vives discussions ont eu lieu à l'intérieur du conseil des ministres pour savoir si on procéderait à une étude globale du projet Grande-Baleine ou si l'impact provoqué par la construction du complexe lui-même serait étudié séparément de l'impact causé par la réalisation des infrastructures d'accès comme les routes et les aéroports.

Après avoir tranché pour des études séparées malgré les protestations de environnementalistes et des autochtones, Québec veut maintenant synchroniser un peu mieux les deux procédures d'examen. « Nous intensifions les travaux par rapport au complexe pour que nous ayons simultanément des études qui soient faites et arriver à une conclusion le plus rapidement possible », dit Mme Bacon.

Renaud...

Richard Desjardins et de Renaud.

Une déclaration de Renaud (qui disait regretter que trop de spectateurs soient obligés de rester debout à son spectacle), publiée par LE SOLEIL plus tôt cette semaine, n'est pas sans avoir attiré l'attention du service des incendies, a soutenu M. Dallaire. « On a revisité les lieux, hier, en compagnie du service de prévention des incendies. »

Selon M. Dallaire, la direction du festival ignorait que le nombre de billets vendus dépassait largement le quota de clients fixé par le service des incendies. « On a négocié de bonne foi. C'est certain que ce déplacement implique des frais ; on réglera ça avec le bar d'Auteuil après le festival », ajoutait M. Dallaire, soulignant que l'an dernier, quelque 400 spectateurs s'entassaient dans la même salle pour voir les Vol de nuit des Michel Rivard et Jim Corcoran.

Colère au d'Auteuil

« À la demande de nos avocats, nous ne ferons pas de commentaires », déclarait lors d'un court entretien téléphonique, M. Philippe Benoit, copropriétaire du bar-spectacles d'Auteuil. Visiblement irrité par toute cette affaire et le fait d'avoir été écarté de la conférence de presse, il a simplement ajouté : « Un jour, parce qu'on posait trop de questions, M. Beauchesne (le responsable de la programmation du festival) nous a dit 'Pourquoi vous prenez pas des vacances pendant le festival ?' »

En fait, selon les clauses du contrat entre l'organisation du Festival d'été et le d'Auteuil, information confirmée par les deux parties, le bar-spectacles devait payer des droits au Festival d'été pour recevoir la visite des artistes de Vol de nuit.

L'affaire libère donc 300 nouveaux billets pour les trois prochains soirs. L'heure, le prix des billets (22,50 $) et la formule sans sièges réservés restent les mêmes.

« On savait que Renaud attirerait beaucoup de monde. Mais on avait le goût de prendre le risque », a déclaré le directeur du festival, qui jure que le contexte intimiste promis aux spectateurs ne sera pas altéré dans la salle de l'Institut canadien. « Une salle de 600 places, c'est encore intimiste ! »

Mohawks...

Mais les négociations ont échoué, et ce sont les chars d'assaut, non les pourparlers, qui ont finalement résolu cette crise.

Par une matinée ensoleillée du 11 juillet 1990, les policiers de la Sûreté du Québec ont pris d'assaut une barricade érigée à Kanesatake, située à l'ouest de Montréal, où depuis le printemps durait un conflit sur les revendications territoriales. Un policier, le caporal Marcel Lemay, est abattu lors de ce raid manqué, près de la municipalité de Oka.

En l'espace de quelques heures, la situation s'était transformée et des Mohawks masqués brandissant des armes automatiques menaçaient les auto-patrouilles des policiers. Pendant ce temps, au sud de Montréal, sur la réserve de Kahnawake, pour appuyer leurs compatriotes, les Indiens bloquaient l'entrée du pont Mercier, importante voie d'accès pour les banlieusards de la Rive-sud.

La crise dure 11 semaines. En colère, les citoyens des banlieues voisines de Kanesatake, qui doivent à cause de la barricade élevée par les Indiens, effectuer plusieurs heures de route pour se rendre au travail, manifestent. Leurs protestations dégénèrent presque en émeute ; ils lancent des pierres aux policiers et ceux-ci ont recours aux gaz lacrimogènes.

Lorsque le dernier retranchement des Mohawks, assiégé par l'armée canadienne, dépose les armes et se rend, le 26 septembre, les autochtones de tout le pays crient victoire.

Pourtant, sur les réserves de Kanesatake et de Kahnawake le triomphe n'a rien d'éclatant.

« Nous payons les événements de l'an dernier », a déclaré à la Presse canadienne le grand chef de la réserve de Kahnawake, Joe Norton.

Sur les lieux même où s'élevaient des barricades l'été dernier, durant les pourparlers sur la souveraineté des Mohawks, des détachements de la Sûreté du Québec et de la Gendarmerie canadienne effectuent aujourd'hui des patrouilles régulières.

« Nous sommes probablement l'un des territoires le plus envahis par les forces policières au Canada », se plaint le chef des Peacekeepers de Kahnawake, Joseph Montour.

Lorsque le SQ et la GRC ont commencé à patrouiller la réserve de Kahnawake, à la suite de la crise, le florissant mais illégal commerce des cigarettes de la réserve a été éliminé.

Selon M. Ron Abraira, directeur du groupe de développement économique de l'endroit, « le commerce des cigarettes et l'opération du super-bingo qui généraient de 250 à 300 emplois n'existent plus. »

Soldats...

Le quatuor est composé d'un jeune chômeur de 18 ans, de Saint-Jérôme, d'un journalier de 21 ans, de Sainte-Julie, sur la Rive-Sud, ainsi que d'un militaire de 21 ans, du Royal 22e Régiment de Québec et d'un milicien de 20 ans, de la base de Valcartier. Trois des complices seront accusés de meurtre tandis que le suspect de 18 ans, d'âge mineur au moment des événements, écopera d'une accusation de complot pour vol. En effet, la veille du drame, l'adolescent s'était dégonflé.

Ces individus ont tous été écroués, hier, au centre de détention Parthenais, à Montréal, en attendant de comparaître aujourd'hui, au palais de justice de Saint-Jérôme, sous des accusations de meurtre, vol qualifié et recel.

Ces jeunes sont tous impliqués à différents degrés dans l'assassinat de M. Armand Robert, un père de famille de 67 ans qui était gardien de nuit au manège militaire de Saint-Jérôme.

Membre du Corps canadien des commissionnaires, ce vétéran de la Deuxième Guerre mondiale avait sauvagement été roué de coups. Son cadavre, les mains attachées derrière le dos et un sac à ordures placé sur sa tête, a été découvert par des policiers, vers 2 h 30 le matin du 18 décembre dernier, à quelques pieds seulement de son poste de garde.

Le vol de plusieurs armes automatiques, dont 15 carabines de type C7 utilisées par les Forces armées et de six pistolets 9mm disparus de la voûte du manège militaire situé à 825, rue Fournier, à Saint-Jérôme, semblait de toute évidence à l'origine de cet assassinat.

Quelques heures plus tard, les policiers de la SQ retrouvaient, abandonnée sur une route secondaire de la région de Saint-Canut, la Jeep de l'armée avec laquelle les meurtriers avaient pris la fuite.

■ 18 morts dans un écrasement d'avion en Alabama

BIRMINGHAM, Alabama (AP) — Dix-huit personnes ont été tuées hier dans l'accident d'un avion de liaison régionale qui s'est écrasé sur un quartier résidentiel à l'ouest de Birmingham (Alabama) après avoir été pris dans un très violent orage, a annoncé un porte-parole de l'Aviation civile américaine (FAA). Selon ce porte-parole, les 14 passagers de l'appareil et quatre personnes ont été tués dans cet accident. L'avion s'est écrasé sur le quartier résidentiel d'Ensley à 18 h 12 et a complètement brûlé lors de son approche finale sur l'aéroport de Birmingham. Le pilote de l'avion qui assurait la liaison entre Mobile, sur la côte de l'Alabama, et Birmingham est le seul survivant et a été conduit dans un hôpital de la ville dans une situation très grave.

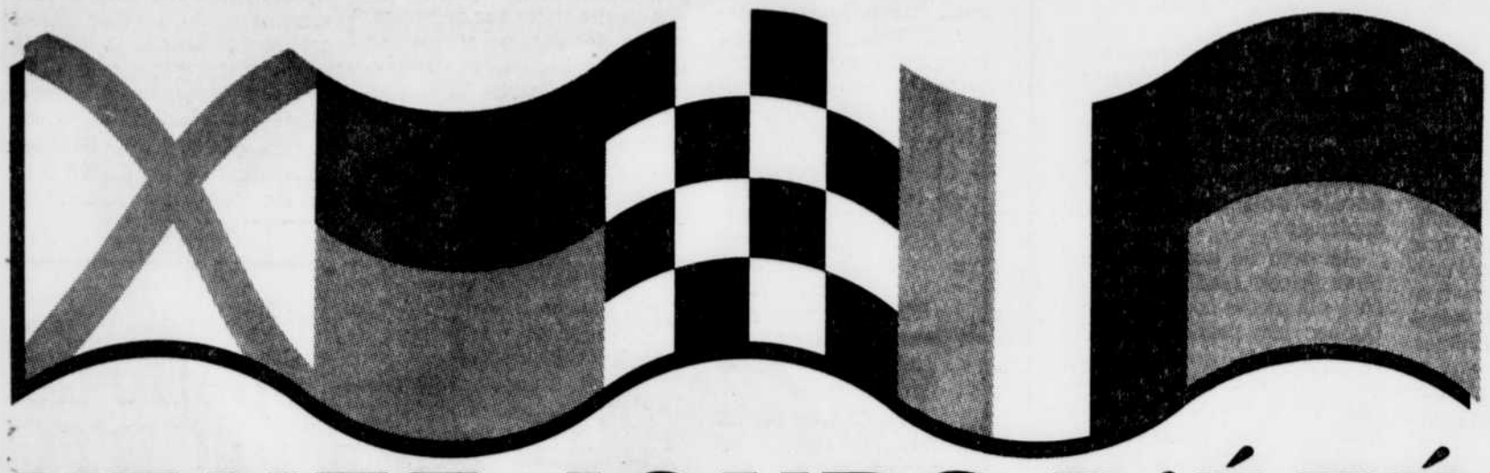

VENTE JOURS D'ÉTÉ

PANTALONS CONTEMPORAINE
39.95
rég. jusqu'à 85.00
des pantalons droits, avec ou sans plis, en viscose, lin, coton ou viscose et lin, couleurs et grandeurs assorties.

JUPES CONTEMPORAINE
39.95
rég. jusqu'à 95.00
tout un choix de jupes droites ou à plis, différentes longueurs, en lin et coton ou viscose, couleurs et grandeurs assorties.

ROBES CONTEMPORAINE
99.95
rég. jusqu'à 380.00
des robes en soie, gabardine, crêpe, viscose, lin, toutes sortes de styles, des modèles avec veste, couleurs et grandeurs désassorties.

ENSEMBLES DEUX-PIÈCES
69.95
rég. jusqu'à 150.00
collection contemporaine, des ensembles en jersey souple unis ou imprimés, tee-shirt manches courtes et longues sur jupes longues, couleurs et grandeurs désassorties.

contemporaine
BLOUSE PURE SOIE
19.99
rég. 50.00
coupée spécialement pour la contemporaine une blouse forme tee-shirt, en pure soie lavée, rose pâle, aqua, émeraude, grandeurs assorties.

TUNIQUE DÉTENTE
14.99
rég. 33.00
une exclusivité de la guépière, une grande tunique en jersey de coton, encolure dégagée, des coloris de fleurs jardin, taille unique.

PEIGNOIRS
39.95
rég. 75.00
style kimono, en ratine de coton, couleurs et grandeurs désassorties.

MAILLOTS
19.99
rég. jusqu'à 42.00
des styles une et deux-pièces, en coton/lycra, nylon spandex, des formes balconnet, bandeau, nageur, des imprimés de fleurs, blocs de couleurs, différentes textures, couleurs et grandeurs assorties.

SOULIERS DÉTENTE
9.99
rég. jusqu'à 55.00
toute une collection, différents styles en toile, caoutchouc, lycra, des imprimés multipièces, des fleurs, des broderies, des couleurs vives, grandeurs désassorties.

la maison simons
PLACE STE-FOY GALERIES DE LA CAPITALE VIEUX QUÉBEC

LA QUOTIDIENNE
tirage du 10 juillet
9-7-6
7-4-7-5

6/49
7-10-23-26-27-32
(complémentaire)
41
EXTRA
951768

LE SOLEIL

Renaud prêt à combler les pertes du d'Auteuil

Renaud est content de déménager, très content même, mais se dit peiné pour le Bar Le d'Auteuil. À un point tel qu'il projette de le dédommager à même les recettes supplémentaires à venir à l'Institut Canadien, a-t-il confié, hier, au SOLEIL.

par ALAIN BOUCHARD
LE SOLEIL

Quant aux pompiers de Québec, qui avaient inspecté les lieux, mardi soir, durant le déroulement même du premier spectacle de Renaud, ils ont déclaré qu'ils n'étaient « pas intéressés à avoir un autre Chapais à Québec », par la voix de leur chef par intérim, M. Pierre-Édouard Houde.

« Dans le fond, a dit le chansonnier français, c'est une bonne chose pour tout le monde. Il y aura plus de places et les jeunes de moins de 18 ans pourront y venir aussi. Quant à moi, je refilerai une part de mes nouveaux revenus personnels au d'Auteuil pour compenser ses pertes. »

C'est à la suite d'une plainte officielle d'un citoyen, a indiqué le service des Incendies de Québec, que les pompiers ont relu les spécifications du permis du Bar Le d'Auteuil. Pour découvrir qu'il y permettait la présence de moins de 130 personnes, alors que pour le spectacle de mardi soir, ainsi que pour certains autres avant lui, cette salle a accueilli autour de 300 spectateurs et plus.

Les pompiers ont consenti une permission spéciale pour mardi soir, « de manière à ne pas coincer trop sévèrement » le Festival d'été de Québec, a expliqué l'officier Houde. « Mais on leur a donné 24 heures pour se conformer au permis de salle de danse qui est le leur. Sans quoi nous aurions fait les interventions d'usage. »

La condition qu'avait posée le service des Incendies pour permettre malgré tout le spectacle de mardi était la présence de deux gardiens à chacune des sorties d'urgence de la salle, de manière à la garder dégager et à pouvoir y acheminer rapidement le public, en cas de besoin.

C'est Renaud lui-même qui a provoqué tout ce remue-ménage par une déclaration publiée dans LE SOLEIL de mardi. « Moi et ma grande gueule ! a-t-il laissé tomber, hier, en entrevue. C'est comme ça chaque fois que je l'ouvre... Ici au Québec, ce fut d'abord l'histoire de la loi 101. Puis maintenant une affaire de chaises. J'espère que les chaises, c'est quand même un peu moins pire... »

Là-dessus, Renaud a dit respecter très sincèrement les pompiers. « Parce que ce sont des gens qui prennent des risques! » a-t-il lancé.

FESTIVAL D'ÉTÉ INTERNATIONAL DE QUÉBEC

11 h à 14 h 30 : Journée spéciale sur le thème de l'eau. Avec : maquillage, bricolage et spectacles. Hôtel de ville.
11 h : **Forum « la chanson dans tous ses accents ».** Musée de la civilisation.
12 h : **Jean Émilien.** A.C.C.T (Madagascar). Pigeonnier.
17 h 30 : **Inside Out Theatre Company** (Angleterre). Monument Taschereau.
18 h 30 : **Mo'Noncle et Ma'Tante** (Québec). Parc de l'Esplanade.
18 h 30, 19 h 30, 20 h 30 : **Leslie Dent** (Québec). Monument Taschereau.
19 h, 20 h, 21 h : **The Gizmo Guys** (États-Unis). Statue de Champlain.
19 h 30, 20 h 30 : **Yo** (Québec). Parc de l'Esplanade.
20 h, 20 h 45 : **Mo'Noncle et Ma'Tante** (Québec). Hôtel de Ville.
20 h 15 : **Inside Out Theatre Company** (Angleterre). Hôtel de Ville.
20 h 30 : **Soeur Marie Keyrouz, S.B.C.** (Liban). Basilique de Québec. 15 $.
20 h 30 : **Chansons d'ici et d'ailleurs** avec Jeanne Darmont et ses musiciens. Cathédrale Anglicane Holy Trinity. Prix d'entrée : 15 $.
20 h 30 : **Shawn Colvin** (États-Unis). Pigeonnier.
20 h 30 : **The Nits** (Pays-Bas). Place d'Youville.
21 h : **Al Simmons** (Manitoba). Hôtel de ville.
21 h : **Le groupe Nulle part** (Québec). Parc de l'Esplanade.
21 h 30 : **Richard Thompson Band** (Angleterre). Pigeonnier.
21 h 30 : **Geneviève Paris.** Place d'Youville.
22 h 30 : **Renaud.** Institut Canadien. 22,50 $.

Construction des routes à Grande-Baleine

Ottawa n'a pas le pouvoir d'arrêter Hydro

MONTRÉAL — Ottawa ne croit pas avoir le pouvoir d'empêcher Hydro-Québec de commencer la construction des routes d'accès à Grande-Baleine avant d'avoir obtenu le feu vert de la commission fédérale qui mettra au moins deux ans pour faire une évaluation complète du projet de 12,6 milliards $.

par HÉLÈNE BARIL
LE SOLEIL

« Les causes que nous avons eues dans des cas semblales (Rafferty au Manitoba et Oldman en Alberta) ne nous ont pas permis d'intervenir, mais il s'agit d'une question hypothétique », a dit hier le ministre fédéral de l'Environnement, M. Jean Charest.

En conférence de presse, le ministre a confirmé sa décision de créer sa propre commission d'évaluation du projet Grande-Baleine qui mènera des audiences publiques et donnera des directives à Hydro-Québec, un travail d'au moins deux ans qui pourrait retarder d'autant le début des travaux prévus pour cet automne.

Tout à fait sérieusement, le ministre Charest a soutenu qu'Ottawa est animé d'un « esprit sincère de collaboration » et qu'il ne cherche pas à se substituer au gouvernement du Québec.

« Je ne suis pas gêné du tout d'intervenir dans le projet », a affirmé le ministre. « Il est très clair que le développement des ressources naturelles est de compétence provinciale mais il est tout aussi clair que le projet Grande-Baleine a un impact indéniable sur la Baie d'Hudson, les eaux naviguables et les pêcheries », a-t-il soutenu.

Le ministre estime que l'intervention fédérale est d'autant plus justifiée que le ministre de l'Environnement du Québec, M. Pierre Paradis, l'a lui-même souhaité publiquement le mois dernier.

Comme M. Paradis, le ministre Charest estime que la décision du gouvernement du Québec de scinder en deux l'évaluation du projet « va à l'encontre de toutes les règles de l'art ».

Le ministre affirme que la commission fédérale n'empiètera pas sur les compétences provinviales, parce que son mandat ne lui permet pas de se prononcer sur la politique énergétique du Québec. La commission aura toutefois le pouvoir d'examiner la « raison d'être du projet Grande-Baleine dans une perspective de développement durable », ce qui est pour le moins vaste comme responsabilité.

Le projet Grande-Baleine prévoit la construction de 550 kilomètres de routes et de trois centrales devant produire 3200 mégawatts d'électricité. Pour sauver du temps, le gouvernement du Québec tient à faire une évaluation environnementale distincte des infrastructures d'accès et du complexe hydro-électrique.

Hier, M. Charest a dit que la commission fédérale pourra faire rapport à différentes étapes de son examen, ce qui pourrait permettre le début de certains travaux. Ce qui n'est pas la même chose que de commencer la construction de routes avant de savoir si le projet se réalisera, selon lui.

Le ministre Charest se dit confiant d'obtenir la collaboration du gouvernement québécois, parce que l'évaluation provinciale est actuellement dans l'impasse. Les deux groupes chargés de ce travail sont en effet dans l'impossibilité de continuer en raison de l'opposition des groupes autochtones qui réclament une évaluation globale du projet.

Au train où vont les choses, « je n'ai pas l'impression que le projet va se réaliser », a dit le ministre Charest qui estime que l'intervention fédérale offre une possibilité de déblocage.

C'est aussi l'avis de l'ancien président du BAPE, M. André Beauchamps, qui croit que le gouvernement du Québec n'a pas d'autre choix que de revenir sur sa décision de scinder en deux l'évaluation environnementale de Grande-Baleine et de participer au processus fédéral.

« S'il ne le fait pas, il donnera l'impression que c'est le gouvernement fédéral qui protège l'environnement et que le Québec est 'cheap' », a dit M. Beauchamps, qui a maintenant sa propre firme de consultants en matière environnementale.

Dans l'attente d'instructions précises du gouvernement, Hydro-Québec s'est abstenue de tout commentaire.

Les noms des membres de la commission fédérale devraient être connus à la fin du mois, après consultation avec le gouvernement du Québec et les groupes concernés, a par ailleurs fait savoir le ministre Charest. Les Inuit ont déjà fait connaitre leur intérêt, a-t-il ajouté.

Ottawa a en outre prévu une subvention de 1 million $ pour les groupes qui voudraient intervenir dans le débat.

Boris Eltsine, à gauche, premier président élu de la république de Russie a reçu, hier, les félicitations du président Mikhaïl Gorbatchev à la suite de son investiture au Kremlin.

Bush veut une autre alliance contre les ambitions nucléaires irakiennes

Le président Bush songe à réactiver la coalition qui a chassé les forces armées irakiennes du Koweit pour contraindre cette fois Saddam Hussein à renoncer aux armes nucléaires.

Le président Bush a révélé hier en conférence de presse en avoir discuté avec le premier ministre canadien Brian Mulroney et le président égyptien Moubarak.

MM. Bush et Mulroney ont discuté de ce projet lors de leur rencontre à Toronto mardi. La président Bush s'est dit assuré de l'appui du Canada.

M. Bush a estimé que l'admission par l'Irak qu'il avait bien poursuivi depuis la fin de la guerre du Golfe son programme d'équipement en armements nucléaires était un pas dans la bonne direction mais a ajouté qu'on ne pouvait faire confiance au « tyran » Saddam Hussein.

L'Irak a révélé lundi dernier pour la première fois aux Nations Unies un programme étendu de production d'uranium enrichi utilisable pour la mise au point d'armes nucléaires. Avant ces révélations, l'Irak avait refusé à plusieurs reprises de coopérer avec les inspecteurs de l'ONU et de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA) comme l'y obligeait la résolution 687 du Conseil de Sécurité des Nations unies et les États-Unis avaient menacé Bagdad d'une nouvelle intervention militaire.

L'Irak possède tout ce qui lui est nécessaire pour mettre au point dans les prochaines années des armes nucléaires, d'autant que les bombardements américains sont loin d'avoir détruits toutes les installations stratégiques irakiennes, ont déclaré récemment des experts de la commission spéciale de l'ONU et de l'AIEA.

« Ses équipements nucléaires viennent de partout, des pays les plus divers, mais, au bout du compte, l'Irak a tout ce qu'il faut », a affirmé l'un des experts de la commission spéciale de l'ONU chargée de l'élimination de toutes les armes de destruction massive de l'Irak.

Selon ces experts, les raids lancés par l'aviation américaine sur les installations stratégiques irakiennes, s'ils en ont pulvérisé certaines, ont en revanche laissé intacts des équipements de premier ordre.

Deux tiers de ces sites stratégiques n'ont pas été touchés dans leurs parties vitales, les bombardements n'ayant souvent détruits que les installations environnantes, assurent les mêmes sources.

Aussi, les commissions spéciales de l'ONU, où les experts américains sont majoritaires, sont-elles allées de surprise en surprise au cours des missions qui se sont succédées en Irak.

«On a fini de courber la tête...»

CHRC en appelle de la décision du CRTC

Après avoir fait la grève du micro durant deux jours et avoir mis sa tête sur le billot, André Arthur a convaincu ses associés de porter en appel devant la cour fédérale la décision du CRTC rendue lundi. Le CRTC a limité à douze mois le permis d'opération de la station à compter du 1er septembre.

par GHISLAINE RHEAULT
LE SOLEIL

La nouvelle a été annoncée hier matin, peu avant la fin de l'émission de André Arthur. Comme la veille, à compter de 8 h, l'animateur avait fait la grève du micro après en avoir prévenu les auditeurs. Les bulletins de nouvelles et de sport étaient entrecoupés de musique. Mais les auditeurs ont appris durant l'émission que des discussions étaient en cours entre Arthur, ses associés et le procureur Guy Bertrand.

André Arthur est copropriétaire. Il n'a pas signé de contrat comme animateur à CHRC depuis que le CRTC a refusé la vente de la station à Télémédia en juin. « Y a rien comme quelque chose d'aussi imprécis pour condamner tout le monde à bien s'entendre », a-t-il dit hier après avoir mis ses associés au pied du mur.

« On a fini de courber la tête. On va porter en appel la décision du CRTC de céder sans cesse à Robert Normand et à ses amis. »

« Je m'excuse d'avance auprès des gens que je vais insulter par ma façon de travailler », a dit l'animateur en reprenant le micro vers 9 h 45. Il a été félicité par plusieurs auditrices pour s'être tenu debout. L'une d'elles a même suggéré qu'un fonds de défense soit créé pour aider CHRC dans cette bataille.

Il a plutôt invité les auditeurs à encourager les commanditaires qui supportent la station.

Liberté d'opinion

Me Guy Bertrand procureur de CHRC estime avoir une cause en or entre les mains.

« Des principes fondamentaux de liberté d'opinion et d'expression sont en jeu », a-t-il dit hier sur les ondes de CHRC.

« Selon moi, la décision du CRTC viole ce qu'il y a de plus fondamental dans une société démocratique : la liberté d'opinion politique. André Arthur a le droit d'émettre des opinions qui sont impopulaires, déplaisantes. C'est la cour suprême qui l'a statué. »

Vices fondamentaux

Me Jacques Duhamel copropriétaire et directeur général de CHRC croit que le CRCT a violé la liberté d'opinion enchâssée dans la constitution canadienne. L'organisme invoque des critères « de haute qualité » qui ne sont pas définis dans la loi et sont absolument arbitraires. Le CRTC n'a pas considéré non plus les performances exceptionnelles de la station comme il doit le faire en octroyant un permis.

Me Guy Bertrand, procureur de CHRC, estime avoir une cause en or entre les mains.

Me Bertrand a senti dans les décisions du CRTC, la volonté de « mettre une pression sur les actionnaires de CHRC pour faire congédier l'animateur ».

« Les règles de justice naturelle n'ont pas été respectées aux audiences du CRTC », selon le procureur. « CHRC n'a pu se défendre adéquatement devant ce qui n'était par une véritable intervention, ou une plainte du SOLEIL au sens de la loi », explique-t-il. « Quand on risque des sanctions aussi lourdes, il faut pouvoir se défendre comme dans un vrai procès, et non pas au cours d'auditions de 15-20 minutes. »

C'est une bataille longue et coûteuse qui pourrait s'engager. CHRC a trente jours pour demander à la cour fédérale permission d'en appeler. Une fois la permission accordée, elle a 60 jours pour produire un mémoire. Et le cas échéant, les parties peuvent contester la décision de la cour fédérale en cour suprême a expliqué Me Bertrand.

Il se pourrait que CHRC demande une injonction ou des mesures intérimaires pour ne pas devoir se présenter devant le CRTC au printemps prochain pour le renouvellement de son permis si des procédures sont en cours.

Laurentide PRÉSENTE FESTIVAL D'ÉTÉ INTERNATIONAL DE QUÉBEC

POUR QUE LA FÊTE SOIT UNE FÊTE... Il n'en tient qu'à nous!

Les grands moments, les grandes émotions se vivent à la fois avec enthousiasme et modération. Pour que la fête soit une belle et grande fête, participons pleinement avec courtoisie et dans le respect de notre environnement.